



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 9 janvier 2026, 19 h à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Potvin.

Sont présents :

Madame Sonia Carrier
Madame Mylène Gougeon
Madame Chantal Gillespie
Monsieur Éric Sigouin
Monsieur Éric Drouin (absence motivée)
Monsieur David Cadieux

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue de la mairesse.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2025.
- 1.4 Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Outaouais.
- 1.5 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation.
- 1.6 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM).
- 1.7 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).
- 1.8 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).
- 1.9 Autorisation - Adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ).
- 1.10 Adoption du règlement numéro 560-2025 relatif au taux des droits sur les mutations immobilières applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$.
- 1.11 Adoption du règlement numéro 561-2025 relatif au traitement des élus municipaux.
- 1.12 Adoption de la Politique de dons et commandites 2026.
- 1.13 Octroi du contrat pour l'aménagement du puit et du système de traitement de l'eau - 544, chemin du Tour-du-Lac.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt de la correspondance.
- 2.2 Autorisation - Offre de services - Id.concerto.
- 2.3 Renouvellement de l'assurance collective 2026.
- 2.4 Autorisation - Affichage du poste de coordonnateur(rice) des loisirs.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.



No de résolution
ou annotation

- 4.2 Renouvellement - Vérification comptable annuelle avec la firme Marciel Lavallée.
- 4.3 Bonification du fonds de roulement.
- 4.4 Autorisation - Paiement du contrat d'entretien et du soutien des applications de PG Solutions.
- 4.5 Autorisation - Cotisation régulière et spéciale 2026 du réseau BIBLIO de l'Outaouais.

5. **MOT DE LA MAIRESSE**

6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

- 6.1 Autorisation de mandater la mairesse et la directrice générale pour le renouvellement d'une entente de protection incendie avec la Municipalité de Chénévillie.

7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

- 7.1 Achat d'abat-poussière pour l'année 2026.

8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 8.1 Autorisation - Cotisation annuelle de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour 3 membres.
- 8.2 Résolution d'intention - Aménagement de parcs solaires.
- 8.3 Autorisation - Bail hydrique numéro 2024-279 - Lac Barrière - Représentant autorisé.
- 8.4 Autorisation de formation - Service d'excellence à la clientèle - Institut de développement professionnel de l'Université d'Ottawa.

9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. **ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

- 10.1 Autorisation - Demande annuelle de permis à la Régie des alcools du Québec pour les activités de l'année 2026.
- 10.2 Autorisation des dépenses de la fête d'hiver - 21 février 2026.
- 10.3 Autorisation - Demande à la Fondation Impact de Montréal - Terrain multisport.

11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. **DIVERS**

- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSEIL**

La mairesse, madame Sylvie Potvin souhaite la bienvenue aux citoyens présents et informe que la séance du Conseil à laquelle ils assistent fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité. Elle rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du Conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement.



En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du Conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. La captation vidéo débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci.

Il y a environ quatorze (14) personnes qui assistent à la séance.

1.1

1-01-2026
Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

2-01-2026
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

3-01-2026
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2025 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 5 décembre 2025 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

4-01-2026
Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Outaouais

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais est un partenaire important pour la Municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil renouvelle son adhésion à Tourisme Outaouais pour l'année 2026 en versant sa cotisation de 528,74 \$, plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

5-01-2026

Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la Municipalité de faire partie de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

QUE ce conseil autorise une dépense de 225 \$, plus les taxes applicables pour l'adhésion de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

6-01-2026

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2026 pour un montant de 1 472,69 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

7-01-2026

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2026;

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu**

QUE le Conseil autorise, le paiement de 512 \$, plus les taxes applicables, pour les frais de renouvellement ainsi que 629,55 \$, taxes comprises pour les frais d'assurances associés à la directrice générale et greffière-trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2026;



QUE le Conseil autorise, le paiement de 459 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'adhésion ainsi que 629,55 \$, taxes comprises pour les frais d'assurances associés à la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2026;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

8-01-2026

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion pour l'année 2026 à l'Union des municipalités du Québec pour un montant de 671,62 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

9-01-2026

Autorisation - Adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ);

CONSIDÉRANT QUE l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) dispense de la formation relative à tout ce qui a trait aux communications;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'adhésion annuelle à l'Association des communicateurs municipaux pour la somme de 295 \$ pour l'année 2026;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-130-00-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

10-01-2026

Adoption du règlement numéro 560-2025 relatif au taux des droits sur les mutations immobilières applicable au transfert d'un Immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi concernant des droits sur les mutations immobilières (RLRQ c. D-15.1), il est permis à une municipalité de fixer par règlement un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 2, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ afin de percevoir un droit sur le transfert d'un immeuble situé sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire de ce Conseil tenue 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du Conseil tenue le 5 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE le règlement numéro 560-2025 relatif au taux des droits sur les mutations immobilières applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$ comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

11-01-2026

Adoption du règlement numéro 561-2025 relatif au traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018 ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la rémunération applicable aux membres du Conseil, tenant compte de ces modifications législatives;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, tout membre du Conseil municipal reçoit, en plus de toute rémunération fixée par règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de cette rémunération;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu**

QUE le règlement numéro 561-2025 relatif au traitement des élus municipaux comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

12-01-2026

Adoption de la Politique de dons et commandites 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont revu la liste des organismes auxquels ils désirent accorder des subventions, des commandites ou des dons pour l'année 2026;



Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon adopte la liste des dons et
commandites pour l'année 2026 :

Éducation et culture

	Organisme	Montant
	École primaire Adrien-Guillaume	1 000 \$
Total		1 000 \$

Communautaire, famille et aînés

	Organisme	Montant
	Banque Alimentaire de la Petite-Nation	2 000 \$
	Alliance Alimentaire Papineau	500 \$
	Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (FSPN)	360 \$
	Bénévole Amie de l'Entraide du Nord de la Petite-Nation	500 \$
	Association pour les personnes handicapées de Papineau (APHP)	500 \$
	Pêche en herbe au lac Croche	1 000 \$
Total		4 860 \$

Santé

	Organisme	Montant
	Coopérative Santé du Nord de la Petite- Nation	3 000 \$
	Résidence Le Monarque	14 020 \$
Total		17 020 \$

Divers

	Autres dons	Montant
		2 500 \$
Total		2 500 \$
TOTAL		25 380 \$

QUE la Municipalité doit recevoir une demande des organismes concernés;

QUE ces déboursés soient imputés au poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.13

13-01-2026

Octroi du contrat pour l'aménagement du puit et du système de traitement de
l'eau – 544, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Quebeceau, responsable du mandat de
surveillance et du rapport d'exécution du puit au 544, chemin du Tour-du-Lac a
demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) fournisseurs ont déposé leur soumission et que
les résultats sont les suivants :

NOM DU FOURNISSEUR	PRIX (taxes en sus) Puit	PRIX (taxes en sus) Système de traitement
Alopompe	14 000 \$	110 409 \$
Puribec	114 473 \$	N/A



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu**

QUE le Conseil entérine les offres reçues et accepte l'offre de soumission de la compagnie « Alopompe », plus bas fournisseur pour l'aménagement du puit et du système de traitement de l'eau de l'hôtel de ville situé au 544, chemin du Tour-du-Lac;

QUE la qualité de l'eau relativement à sa potabilité ainsi que l'odeur détectable suivant l'installation du système de traitement de l'eau soient en conformité avec les normes requises;

ET QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 03-010-00-106.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt de la correspondance

Aucune correspondance n'a été déposée pour le mois de décembre.

2.2

14-01-2026

Autorisation – Offre de services – Id.concerto

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue d'« Id.concerto » afin d'implanter l'interface qui permet une consultation simplifiée des documents relatifs au Conseil municipal ainsi qu'aux divers comités;

CONSIDÉRANT QUE deux forfaits sont offerts selon le nombre d'utilisateurs prévus et que le forfait d'entente peut être pour une période d'un an ou de 3 ans;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de services proposée d'implanter l'interface *Id.concerto* afin de simplifier les échanges et la transmission de documents entre la direction, le Conseil ainsi que les différents comités;

QUE le Conseil autorise, à cette fin, une entente de 3 ans pour 11 à 25 utilisateurs au coût de 8 074 \$, plus les taxes applicables, pour la première année à l'entreprise « Id.concerto »;

QUE le paiement de 5 032 \$, plus les taxes applicables pour les deuxièmes et troisièmes années soient payables à l'entreprise « Id.concerto » en 2027 et 2028;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-529.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.3

15-01-2026

Renouvellement de l'assurance collective 2026

CONSIDÉRANT QUE notre couverture actuelle avec le Groupe Major est à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal permet à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;



CONSIDÉRANT QUE le Conseil accepte l'offre déposée par Groupe Major pour une couverture en assurance collective identique à celle présentement offerte aux employés de la Municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil accepte de renouveler la police d'assurance collective avec le Groupe Major selon les termes présentés à un coût de 8 150,96 \$ mensuellement pour l'année 2026;

ET QUE le Conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer tous les documents requis à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

16-01-2026

Autorisation - Affichage du poste de coordonnateur(rice) des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire afficher un poste de coordonnateur(rice) des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à afficher un poste de coordonnateur(rice) des loisirs à l'interne et à l'externe selon la Politique de ressources humaines en vigueur à raison de 25/h par semaine avec la possibilité d'heures additionnelles au besoin.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Madame la mairesse propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

17-01-2026

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de décembre, totalisant la somme de **13 947,74 \$** et portant les numéros **18984 à 19004**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **103 588,62 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **74 560,61 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 23 novembre 2025 au 27 décembre 2025, pour un montant total de **201 746,22 \$**;
- Rémunération des élus pour le mois de décembre 2025 pour un montant total de **10 253,37 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

4.2

18-01-2026

Renouvellement - Vérification comptable annuelle avec la firme Marcil Lavallée

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Marcil Lavallée pour la vérification des livres 2025 de la Municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent renouveler le contrat avec la firme Marcil Lavallée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Marcil Lavallée au montant maximal de 45 000 \$ plus les taxes applicables pour la vérification des livres de la municipalité pour l'exercice 2025;

ET QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-130-00-413 et prévue aux prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

19-01-2026

Bonification du fonds de roulement

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement 506-2019 relatif à la création du fonds de roulement de la Municipalité, le Conseil désire rembourser son fonds de roulement d'un montant de 66 179 \$ prévu au budget de 2025;

Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à affecter une somme de 66 179 \$ à même le budget 2025;

QU'une somme de 66 179 \$ soit transférée du fonds général au poste budgétaire 54-112-07-100.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4

20-01-2026

Autorisation - Paiement du contrat d'entretien et du soutien des applications de PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire poursuivre son engagement pour le soutien informatique adapté à notre gestion administrative;

Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu

QUE le Conseil autorise une dépense de 35 952 \$, plus les taxes applicables, payable à PG Solutions, pour les contrats d'entretien et de soutien des applications nécessaires à la gestion financière et urbanistique de la Municipalité pour l'exercice 2026;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-414 et 02-610-00-414.

ADOPTÉE à l'unanimité



4.5

21-01-2026

Autorisation – Cotisation régulière et spéciale 2026 du réseau BIBLIO de l'Outaouais

CONSIDÉRANT la réception d'information relative à notre cotisation régulière et spéciale pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon accepte de verser la somme de 4,70 \$ par habitant, tenant compte des informations qui seront publiées dans la gazette officielle de l'année précédente (soit décembre 2025), ainsi que 0,50 \$ par capita pour la cotisation spéciale servant à bonifier la collection locale, pour un total de 6 050,20 \$ avant les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-30-951.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. MOT DE LA MAIRESSE

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

22-01-2026

Autorisation de mandater la mairesse et la directrice générale pour le renouvellement d'une entente de protection incendie avec la Municipalité de Chénéville

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence prendra fin le 31 janvier 2026 et qu'il est de l'intérêt de la protection des citoyens de la Municipalité de Chénéville;

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

QUE le Conseil mandate la mairesse et la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente de protection incendie avec les différents intervenants.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

23-01-2026

Achat d'abat-poussière pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec notre politique relative à la gestion contractuelle, le directeur du service des Travaux publics a transmis des demandes de prix pour le chlorure de calcium;

CONSIDÉRANT QUE les deux entreprises sollicitées ont déposé des offres soient les Entreprises Bourget Inc. et Multi Routes Inc.;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu**

QUE le Conseil retienne l'offre de Multi Routes Inc., et autorise l'achat d'un maximum de 90 000 litres de chlorure de calcium pour un prix global de 36 270 \$, plus les taxes applicables incluant le produit, le transport et l'épandage;



No de résolution
ou annotation

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-635.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

24-01-2026

Autorisation – Cotisation annuelle de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour 3 membres

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) dispense de la formation sur mesure et offre une protection additionnelle à ses membres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense au coût de 380 \$, plus les taxes applicables pour le premier membre, une dépense au coût de 235 \$, plus les taxes applicables pour le deuxième membre et une dépense au coût de 150 \$, plus les taxes applicables pour le troisième membre pour l'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2026;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2

25-01-2026

Résolution d'intention – Aménagement de parcs solaires

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de parcs solaires qui est présentement en analyse sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a demandée à la MRC de Papineau une modification au schéma d'aménagement et de développement par la résolution numéro 243-08-2025 afin de permettre l'aménagement de parcs solaires sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

QUE le Conseil confirme son intention de modifier sa réglementation à condition que la MRC de Papineau modifie son schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

26-01-2026

Autorisation - Bail hydrique numéro 2024-279 – Lac Barrière - Représentant autorisé

CONSIDÉRANT le bail hydrique pour l'installation des nouveaux quais sur le lac Barrière numéro 2024-279;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer une personne responsable et représentant à signer en son nom qui confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer tous les documents requis afin de donner effet au bail hydrique numéro 2024-279 pour l'installation des nouveaux quais sur le lac Barrière.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4

27-01-2026

Autorisation de formation - Service d'excellence à la clientèle - Institut de développement professionnel de l'Université d'Ottawa

CONSIDÉRANT QUE l'Université d'Ottawa offre une formation d'une journée en service d'excellence à la clientèle le 4 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a pour but d'examiner les aspects fondamentaux du service d'excellence à la clientèle dans le secteur public;

CONSIDÉRANT QUE la formation est de 655 \$, plus les taxes applicables par participant;

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense de 1 965 \$, plus les taxes applicables pour la formation en service d'excellence à la clientèle le 4 février 2026 pour le directeur du service de l'urbanisme, l'inspectrice en urbanisme et l'inspectrice en environnement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-454.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

28-01-2026

Autorisation - Demandes de permis à la Régie des alcools du Québec pour les activités de l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire organiser des activités dans l'hôtel de ville et centre multifonctionnel situé au 544, chemin du Tour-du-Lac et que l'obtention d'un permis de la Régie des alcools du Québec est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Jade St-Amour, à présenter, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, les demandes à la Régie des alcools du Québec, lorsque les activités offertes prévoient la tenue d'un bar avec boissons alcoolisées.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

29-01-2026

Autorisation des dépenses de la fête d'hiver - 21 février 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise une fête d'hiver le 21 février 2026;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense maximale 10 000 \$ pour l'événement de la Fête d'hiver 2026;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-701-70-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.3

30-01-2026

Autorisation – Demande à la Fondation Impact de Montréal – Terrain multisport

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de son dixième anniversaire, la Fondation Impact de Montréal s'est engagée à bâtir 10 mini-terrains multisports, à raison de deux par année, dans différentes communautés du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire effectuer une demande pour un mini-terrain multisport;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer une demande pour la construction d'un mini-terrain multisport sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

31-01-2026

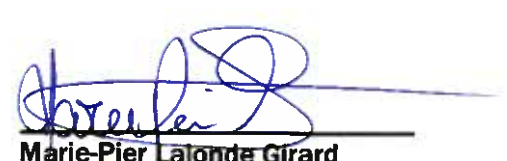
Levée de la séance

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 28.

ADOPTÉE à l'unanimité


Sylvie Potvin
Mairesse


Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière